



110

SNUipp65 BP 841 65 000 Tarbes Cedex

siège : ancienne Ecole Jules Ferry / 5, rue André Breyer à Tarbes

tél : 05 62 34 90 54

fax : 05 62 34 91 06

courriel : snu65@snuipp.fr

site : <http://65.snuipp.fr/>

c'est décidé, cette année je me syndique au SNUipp65 : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article59>

chers collègues,

- lors du CTA qui s'est tenu le lundi 24 juin au rectorat, la priorité d'affectation des contrats aidés pour l'aide administrative à la direction d'école a été réaffirmée. Bien entendu, il s'agit de la priorité n°2, la première étant l'accompagnement des élèves en situation de handicap (mission AVSi et AVSm). Des recommandations ont également été précisées : priorité pour les écoles à 3 classes (pas de décharge), puis pour les écoles à 9 et 8 classes (limite haute du groupe bénéficiant d'1/4 de décharge), dans la limite des possibilités après affectation sur les missions d'AVS. Pas plus de 2 écoles pour chaque personnel. Prise en compte des RPI.

Ce sont pour la plupart les règles que le SNUipp65 avait proposées lors de la dernière attribution d'aide administrative pour la direction, et qui avaient été retenues par le GT qui s'était réuni à ce moment-là. Nous ajouterons à cette liste de recommandations la présence d'une CLIS dans l'école, qui demande un travail supplémentaire aux directeurs.

L'intersyndicale du 65, à l'initiative du SNUipp65, a adressé au DASEN la demande d'un GT pour fixer les règles départementales d'attribution de ces aides.

Nous vous conseillons donc d'adresser dès à présent un courriel à la DOS (Division de l'Organisation Scolaire) qui gère les moyens en personnel (cf. modèle joint), sous couvert de votre IEN pour en faire la demande. L'adresse courriel de la DOS est la suivante : ia65-dos@ac-toulouse.fr et vous mettez l'adresse de votre IEN en destinataire, ainsi que celle du SNUipp65 (snu65@snuipp.fr). Pensez à demander un accusé de réception ou confirmation de lecture.

- en suivant ce lien vous accéderez au communiqué de presse du SNUipp national sur les discussions salariales qui se tenaient aujourd'hui au ministère : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article1554>

- en suivant ce lien vous accéderez à l'info sur la soirée de solidarité organisée au profit des "sinistrés climatiques des Hautes-Pyrénées" qui nous a été adressée par la MGEN65 : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article1553>

- en suivant ce lien vous accéderez à l'article de notre site qui publie la lettre ouverte du GRFDE au Président de la République au sujet de la réforme de la formation des enseignants : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article1552>

- info supplémentaire 2ème phase du mouvement 2013 : 1 poste supplémentaire est proposé pour cette phase du mouvement. Il s'agit d'1 poste entier sur la SEGPA du collège Gaston Fébus à Lannemezan. En cliquant sur ce lien, vous accéderez aux fiches de

contrôle 2nd mouvement du SNUipp65 : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article1547>.

Pensez à nous les envoyer complétées, car nous risquons de ne recevoir les documents de travail de la DIPER que le mardi 2 juillet au matin, alors que le GT se réunira à 14h à la direction académique : nous aurons donc très peu de temps pour vérifier la prise en compte de vos vœux et l'exactitude de vos barèmes !!!

cordialement
joëlle noguère

